



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 9 juin 2023
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le neuf juin à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Frédéric MOREIRA qui avait donné pouvoir à Roland MAZAUDIER ;
Marie-Claude CLAIN qui avait donné pouvoir à Françoise LESCOËT ;
Véronique PELISSIER qui avait donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS ;
Béatrice PRIEZ qui avait donné pouvoir à Isabelle YATOUNGOU ;
Nadia BERTRAND qui avait donné pouvoir à Henri POIRSON ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Harielle LESUEUR.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2024 AVEC L'ASSOCIATION THÉÂTRE UVOL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU la délibération du 6 février 2020 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs avec le théâtre UVOL pour les années 2020 à 2022 ;

VU la convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2020-2022 conclue avec l'association Théâtre UVOL ;

VU le projet de convention d'objectifs pour la période 2023-2024 avec l'association Théâtre UVOL annexé à la présente délibération ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

VU l'avis de la commission municipale du 1^{er} juin 2023 ;

VU le rapport d'Ayda HADIZADEH indiquant qu'il est proposé de conclure une convention d'objectifs allant du 15 juin 2023 au 30 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2024, ci-annexée, à conclure avec l'association Théâtre UVOL ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 23/06/2023

Le Maire

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance

Laurent LINQUETTE

Harielle LESUEUR